

COMMUNE DE COURCELLES (6180)

Province de Hainaut

Arrondissement de Charleroi

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal,

Séance du Conseil Communal du 1^{er} octobre 2012.

Présents : MM. SOEUR, **Bourgmestre-Président;**
HANSENNE, LEMOINE, POLLART, KRANTZ, RICHIR, **Echevins;**
PAYEN, **Président du CPAS ;**
QUERAT, TANGRE, NOUWENS, SPITAEELS, CLERSY, DAMINET, COPPIN, GOFFIN,
PETITJEAN, TAQUIN, BUDA, LEFEBVRE, PETRE, AMICO, GODEAU, KAIRET, HAMACHE,
Conseillers;
NACHTEGAELE S., **Secrétaire Communal f.f..**

SERVICE TAXES

REF :CS

Objet 5 k : Redevance sur l'occupation du domaine public par des loges foraines, loges mobiles, et loges servant au logement. Renouvellement et modification

Le Conseil Communal, réuni en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment les articles L1122-30, L1133-1, L1133-2, L1133-3, L3131-1 §1^{er} 3 ;

Vu la situation financière de la commune;

Considérant que la Commune doit se doter des moyens financiers nécessaires afin d'assurer l'exercice de ses missions de service public.

Sur proposition du Collège Communal.

Après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE

Article 1. – Il est établi pour l'exercice 2013, une redevance sur l'occupation du domaine public par des loges foraines, loges mobiles, et loges servant au logement .

Article 2 - Le montant de la redevance est fixé à 0,25 € par mètre carré ou fraction de mètre carré et par jour;

Article 3 – La redevance est due par la personne qui occupe le domaine public.

Article 4 - Les places se mesureront suivant toute la partie couverte par les stands, chapiteaux, tentes, loges.

Article 5 Le recouvrement s'opérera par voie civile.

Article 6. - Ce règlement sera transmis pour approbation au Collège Provincial du Hainaut et au Gouvernement Wallon

Ainsi fait et délibéré à Courcelles, les jour, mois et an que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire Communal f.f.,
(s) NACHTEGAELE S.

Le Bourgmestre – Président,
(s) SOEUR A.

Le Secrétaire Communal f.f.,

Pour extrait conforme :
Courcelles, le 3 octobre 2012.

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin Délégué.

NACHTEGAELE Sandra



POLLART Annick